



Rappel sur les situations pouvant faire l'objet d'une remontée de rupture de parcours de santé dans le cadre de cet observatoire :

Il s'agit d'une situation avérée ou potentielle de rupture se caractérise par **une insuffisance ou un arrêt des aides, de l'accompagnement et/ou des soins**, entraînant un préjudice d'intensité variable pour la personne aidée, pouvant aller jusqu'à compromettre son **projet de vie**. **La situation doit être envisagée comme un processus global lié à un désajustement progressif entre les besoins de la personne et le système d'aides et de soins.**

Les ruptures de parcours remontées dans l'observatoire sont ainsi celles que **les professionnels et partenaires du DAC seront appréciées comme relevant d'un intérêt pour le collectif**, renvoyant notamment à **des dysfonctionnements organisationnels** ou à des **problématiques plus structurelles de l'offre de santé territoriale ou nationale**.

L'enjeu étant, à partir de situations individuelles, d'objectiver des **défaillances systémiques**.

Ce que n'est pas une rupture de parcours :

- **Situation liée à l'absence de consentement de la personne**
- **Ce n'est pas systématiquement un évènement indésirable.**

Ce questionnaire peut être utilisé pour analyser une situation qui pose difficulté à l'équipe, par exemple lors d'un échange pluridisciplinaire.

Si vous voulez en savoir plus, [consultez le guide complet](#).

[Dupliquez le questionnaire.](#)

Extrait du CNO : Algorithme de décision sur les remontées attendues dans l'observatoire.

